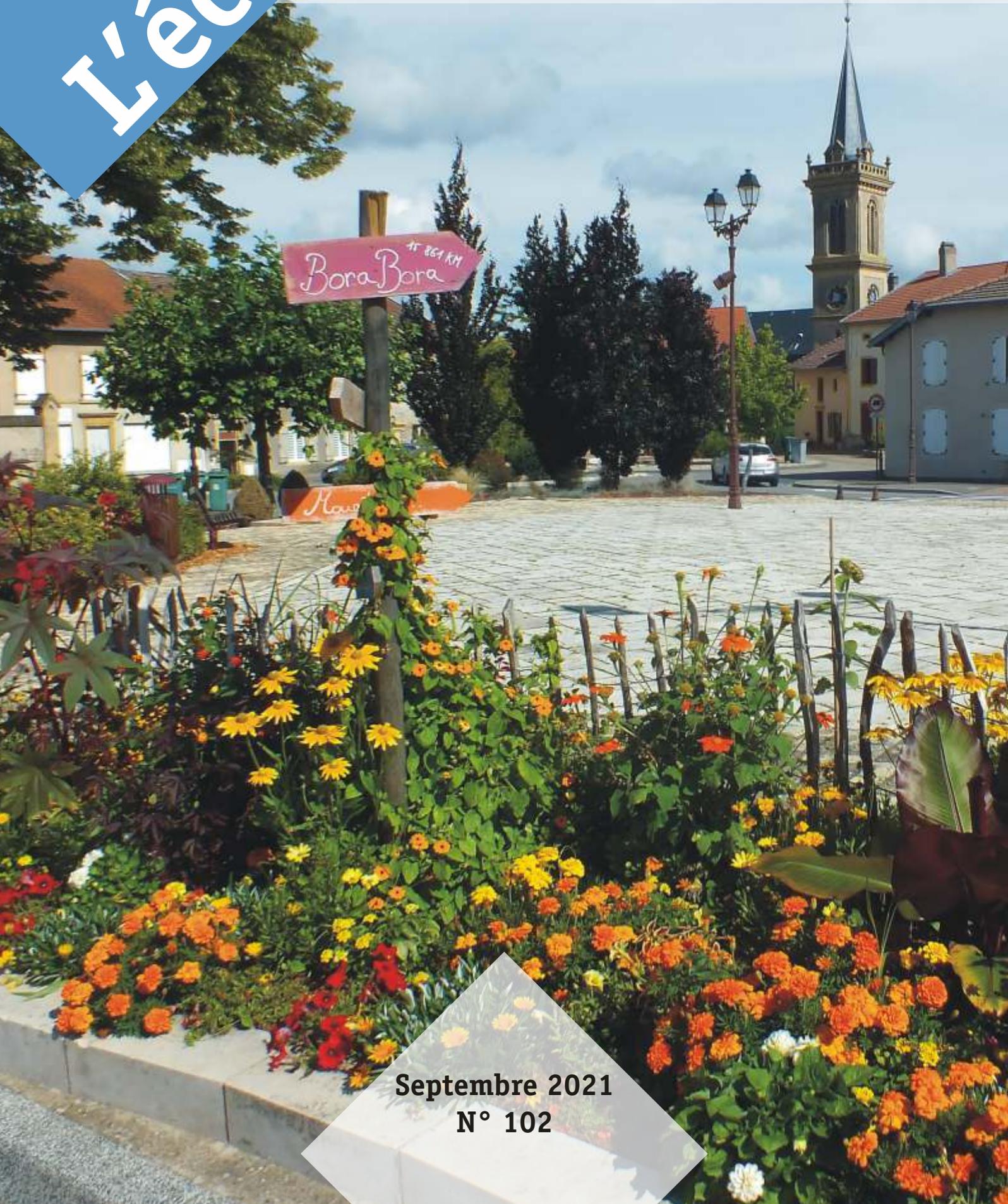


L'écho

# d'Argancy



Septembre 2021  
N° 102

# Sommaire

Conseil municipal du 21 mai 2021	4
Conseil municipal du 25 juin 2021	6
<b>Renforts saisonniers</b>	9
<b>Equipement</b>	10
Achat d'un véhicule électrique	
<b>Travaux</b>	11
Création de nouveaux logements	
Restauration du ruisseau de Malroy	
<b>Personnel communal</b>	13
<b>Les services techniques ont la parole</b>	14
Fleurissement sur le thème de l'évasion	
Fauchage tardif	
<b>Vivre à Argancy</b>	16
Concours des villes et villages fleuris	
Commémoration du 8 mai 1945	
Communions	
Elections régionales et départementales	
Respectons les boîtes à livres	
Les gagnants des jeux	
Fête patronale	
A vos agendas : troc aux plantes	
<b>Sportifs à l'honneur</b>	22
CYVM : les voiles d'Olgé	
ACP : prix de la Municipalité	
<b>Les associations ont la parole</b>	23
Rugy Loisirs	
<b>Groupe scolaire</b>	24
Pétanque à la maternelle	
Départ de Mme Gambini	
Les CM2 pratiquent le golf	
Découverte de M. Chat	
Visite de la citadelle de Bitche	
18,1 km à pieds	
En route pour le collège	
Rentrée des classes	
<b>Accueil périscolaire (CIAS)</b>	29
Nettoyage de printemps	
Installation de nichoirs à mésanges	
<b>Ecole de musique et de danse</b>	30
<b>Bibliothèque</b>	31
<b>Environnement</b>	32
Stop aux lingettes dans les toilettes	
Destruction des chenilles processionnaires	
Réintroduction de la chouette effraie	
<b>Rives de Moselle</b>	34
Thermographie aérienne	
Inauguration du parking de covoiturage	
Aide à l'installation des jeunes	
<b>Police intercommunale</b>	37
<b>A savoir</b>	38
<b>Urbanisme</b>	40
<b>Communiqués</b>	41
<b>Etat civil</b>	43

## Petit rappel avant qu'il ne soit trop tard

Les personnes qui ont opté pour la carte cadeau du restaurant le Bouquet Garni, offerte par la municipalité, pour remplacer le repas des anciens annulé en 2020 en raison de la COVID, ont jusqu'au 31 décembre 2021, pour profiter de leur repas.



## Illiwap

### Argancy compte désormais 532 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel. Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

**Entrer code/recherche station**

Notez :

**Argancy**

N'oubliez pas d'aller dans les paramètres de votre téléphone et de cocher : « **accepter les notifications** ».



Les vacances sont maintenant derrière nous et nous nous attendions à aborder la rentrée en toute sérénité. Hélas, nous ne pouvons que constater le rebond épidémique et envisager ce deuxième semestre avec encore des craintes liées aux différents variants de la Covid.

Nous avons organisé la prise en charge de nos séniors dès l'ouverture de la vaccination avec l'appui de la préfecture et l'aide de bénévoles pour le transport. Maintenant, chacun peut trouver plus aisément la possibilité de se rendre dans un centre de vaccination proche de notre village.

Cette période difficile nous a permis également, de trouver de la bienveillance et de la solidarité au sein de nos villages, ce qui très important à mes yeux.

Le marché du jeudi matin, les activités de la bibliothèque, la reprise des activités des associations, la fête du village continuent de créer du lien social. Nous attendons tous ces moments privilégiés avec impatience, même s'ils se déroulent dans un cadre un peu plus confidentiel et avec les précautions sanitaires d'usage.

Dans le cadre des emplois d'été, les jeunes nous ont permis de remettre au goût du jour les équipements communaux, d'entretenir les espaces verts et d'effectuer les travaux de secrétariat avec beaucoup de dynamisme. Bravo à eux !

Les agents techniques ont œuvré afin de valoriser les différents cœurs de village et malgré une météo capricieuse, nous faire voyager avec le thème de « l'évasion ». Des enfants du péricolaire et de l'Ecole Buissonnière ont également fabriqué des nichoirs installés dans les espaces naturels pour permettre aux mésanges de trouver un abri.

Plusieurs familles ont profité des vacances pour venir s'établir dans nos villages. Nous leur souhaitons la bienvenue. Elles trouveront dans l'offre associative et les manifestations le moyen de s'intégrer aisément.

Je souhaite également à nos enfants reprenant le chemin de l'école, à nos aides maternelles et à nos enseignantes une très belle année scolaire. Je vous sollicite également afin de veiller à leur sécurité aux abords de nos écoles en modérant votre vitesse et en respectant le stationnement mis en place à cet effet.

Bonne lecture, bonne rentrée à tous.

Valérie ROMANO  
2<sup>e</sup> adjointe au maire  
en charge des affaires scolaires, de l'informatique,  
de la téléphonie et de la télédistribution



## Travaux de réhabilitation du 7 rue de Bussière

### Avenant N°2 au contrat de cotraitance du 15/12/2017

Il s'agit d'un avenant établi le 15 décembre 2017, par Julie Jaeger, architecte, suite à la modification des délais du marché de base. Le dépassement estimatif de la durée d'exécution des travaux, à ce jour, sera de 4 mois supplémentaires, dans les conditions définies au contrat initial (durée révisable). Cette remise en question de la durée d'exécution des travaux n'est pas imputable à la responsabilité du groupement de maîtrise d'œuvre (bureau d'étude + architecte).

Afin de permettre au bureau d'étude I.T.C. Moselle, cotraitant 2, d'exercer correctement la prolongation de sa mission de suivi de chantier, cette modification de la durée emporte une augmentation des honoraires qui s'élève à la somme de 1 920,00 € HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.



### Avenant n°7 au contrat d'architecte

Il s'agit d'un avenant au contrat d'architecte établi le 6 janvier 2017 par Julie Jaeger architecte, suite à la modification des délais du marché de base. Le dépassement estimatif de la durée d'exécution des travaux, à ce jour, sera de 4 mois supplémentaires, dans les conditions définies au contrat initial (durée révisable). Cette remise en question de la durée d'exécution des travaux n'est pas imputable à la responsabilité de l'architecte.

Afin de permettre à cette dernière d'exercer correctement la prolongation de sa mission de suivi de chantier, cette modification de la durée emporte une augmentation des honoraires de l'architecte qui s'élève à la somme de 5 120,00 € HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Madame le maire de son application.

### Convention entre les associations et la commune

Par délibération en date du 25 mai 2020, des délégations de compétence prévues par l'article L2122-22 du CGCT ont été attribuées à Mme le maire.

En complément de celles-ci, une délégation concernant la demande, la modification et la résiliation de convention avec les associations doit être ajoutée

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, attribue cette nouvelle délégation à Mme le maire.

## Transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes

Comme prévu par la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM), la communauté de communes « Rives de Moselle » a approuvé le principe de la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, par délibération du conseil communautaire du 25 mars dernier.

A compter de cette date, chacun des conseils municipaux des communes membres dispose de trois mois pour délibérer, selon la règle habituelle de majorité en matière de transfert de compétence. A défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

A l'issu de ce processus de transfert, dûment constaté par arrêté préfectoral, la communauté de communes « Rives de Moselle » deviendra ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble du ressort territorial de l'intercommunalité.

La commune perdra sa qualité d'AOM mais pourra, le cas échéant, continuer de gérer directement des services de transport scolaire par convention entre l'EPCI et la commune concernée, comme le prévoit le code du transport en son article L.3111-9.

Pour les autres services qui seraient exercés par les communes, il est considéré que ceux-ci sont exercés au titre d'autres compétences communales, notamment sociales.

Si la communauté de communes « Rives de Moselle » ne devenait pas AOM, la Région Grand Est deviendrait alors compétente sur l'ensemble du territoire intercommunal.

## Création d'un marché hebdomadaire de plein air

Le conseil municipal souhaite régulariser et pérenniser la mise en place d'un marché hebdomadaire qui se tient sur le parking de la salle des fêtes pour répondre à une demande de la population et à un souhait de commerçants non sédentaires.

Laura Cavélius, conseillère municipale, indique que :

- conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées, qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre leur avis. Ainsi, le syndicat des commerçants non sédentaires de Moselle a été consulté et n'a émis aucune objection ;

- conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un marché communal hebdomadaire et autorise Mme le maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

## Modification du périmètre de la chasse communale période 2021-2024

Une partie du ban de la commune d'Argancy n'est plus chassée depuis plusieurs années, suite au classement de la zone des étangs en Espace Naturel Sensible. Or, depuis quelques mois, les sangliers prolifèrent dans cette zone et occasionnent des dégâts importants jusque dans les propriétés privées. Des battues administratives ont été organisées mais elles ne suffisent pas à enrayer le phénomène.

La Direction Départementale des Territoires préconise l'intégration des zones non chassées dans les deux lots de chasse existants.

Suite à une réunion avec les deux adjudicataires, Messieurs Bonnaventure et Richard, il a été décidé de redéfinir un nouveau périmètre de chasse qui a été soumis à l'ensemble de la Commission Communale Consultative de la Chasse. Un avis favorable a été obtenu pour cette modification.

Ainsi, deux nouvelles zones sont intégrées au périmètre de chasse :

- un ensemble de petites parcelles situées au-dessus de l'autoroute (Lot 1 bis), d'une superficie de 13,40 ha, est rajouté au lot n° 1 détenu par Christophe Richard ;
- Une zone allant de l'autoroute jusque la limite de Malroy, zone entre la Moselle et le village, englobant la voie verte et l'Espace Naturel Sensible (Lot 2 bis), d'une superficie de 123,92 ha est rajoutée au lot n° 2 détenu par Cyril Bonnaventure.

Un cahier de clauses particulières a été instauré pour la pratique de la chasse dans ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

## Fixation du prix des loyers pour les futurs logement communaux

Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire en charge de la gestion des logements communaux, expose au conseil municipal la nécessité de penser à la fixation du prix au m<sup>2</sup> des loyers pour les futurs logements sis 2A rue Jeanne d'Arc et 7 rue de Bussière.

Divers professionnels ayant été consultés sur les prix pratiqués aux alentours de la commune, il a été décidé d'appliquer un prix de 11 € le m<sup>2</sup>.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, valide cette proposition tarifaire.

## Choix de l'agence pour la gestion des futurs biens immobiliers de la commune

Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire, présente au conseil municipal les propositions d'honoraires de gestion des agences immobilières Alt Immoget et AC Immobilier concernant les trois logements sis 2A rue Jeanne d'Arc et les cinq logements sis 7 rue de Bussière.

L'agence Alt Immoget gère actuellement 7 appartements communaux.

L'agence AC Immobilier gère actuellement 13 appartements communaux et 8 locaux professionnels.

Les deux agences ont fait une offre similaire à 5,5 % sur l'ensemble des encaissements de loyer.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide de confier en gérance les biens immobiliers à l'Agence Alt Immoget dans le but de rééquilibrer entre les deux agences la gestion du parc immobilier de la commune.

## Aménagement d'un nouvel espace « jardin du souvenir » au nouveau cimetière

Mme le maire présente au conseil municipal deux projets d'aménagement d'un nouvel espace « jardin du souvenir » au nouveau cimetière.

Projet d'aménagement n° 1

- pour un montant HT de 12 769,00 €

Projet d'aménagement n° 2

- pour un montant HT de 12 357,67 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le projet n° 1.

## Marché « transformation et extension de la mairie et création de trois logements »

### Avenant n° 1 - Plâtrerie Camus

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 établi par Coralie Gerbes, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

#### Titulaire du marché : Plâtrerie CAMUS d'Illange

- Mise en œuvre d'un isolant sur les murs périphériques
- PV pour flocage compte-tenu du support (bois)
- Ajout d'un Aéroblue pour étanchéité à l'air des murs anciens
- Montant initial du marché : 43 709,85 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 8 340,52 € HT
- Nouveau montant du marché : 52 050,37 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

### Avenant n° 4 - Profaçade

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 4 établi par Coralie Gerbes, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

#### Titulaire du marché : PROFACADE de Metz

- Piquage des murs de l'ancien bâtiment et application d'un sous enduit pour permettre l'étanchéification des murs
- Ajout d'un ITE (Isolant Thermique Extérieur) sur édicule d'angle
- Montant initial du marché : 28 895,35 € HT
- Montant des avenants précédents : 4 975,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 4 : 5 838,26 € HT
- Nouveau montant du marché : 39 708,61 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

### Avenant n° 4 - SARIBAT

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 4 établi par Coralie Gerbes, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

#### Titulaire du marché : SARIBAT SARL

- Remplacement des espaces verts par une zone avec des galets de Moselle
- Réalisation de l'espace extérieur de la mairie
- Agrandissement de la zone en enrobés et réfection des enrobés rue Jeanne d'Arc
- Montant initial du marché : 227 000,00 € HT
- Montant des avenants précédents : 10 870,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 4 : 13 966,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 251 836,00 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

### Convention Quad

Patrick Spirckel, conseiller municipal en charge des associations, informe le conseil municipal, que la convention de mise à disposition du terrain de quad a été dénoncée à l'échéance du 30 novembre 2021 pour non-respect de ses termes. Il convient de prendre une décision sur la poursuite de cette activité sur le ban communal avec la mise en place éventuelle d'une nouvelle convention.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une nouvelle convention annuelle renouvelable par tacite reconduction.

## Marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village en logements

### Avenant n° 5 - Sarl A.E.K. Hagondange

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n°5 établi par Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

#### Titulaire du marché : SARL A.E.K. d'Hagondange

- Création d'un mur en limite séparative
- Montant initial du marché : 280 156,20 € HT
- Montant de l'avenant n° 5 : 6 450,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 286 606,20 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

### Création d'un poste d'agent de maîtrise

Le responsable des services techniques, Rémy Huber, ayant passé et réussi le concours d'agent de maîtrise, il convient au conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise, 35 heures par semaine.

Cette création entraîne la fermeture du poste d'adjoint technique territorial, tenu par l'agent concerné par la promotion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et la fermeture du poste précédent et charge Mme le maire de l'exécution de ces décisions.

## Marché hebdomadaire de plein air

### Règlement

Par délibération du 21 mai 2021, le conseil municipal a autorisé la création d'un marché communal hebdomadaire et autorisé Mme le maire à définir par arrêté, les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent, ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Pour en faciliter la gestion, il est aujourd'hui proposé d'instaurer une commission chargée du fonctionnement du marché de plein air de la commune.

Pour le présent mandat, cette commission sera composée des membres suivants :

- Jocelyne Emmendoerffer, présidente ;
- Nicolas Frey ;
- Guy Neveux ;
- Patrick Spirckel ;
- Laura Cavelius ;
- Pascal Etienne.

Cette commission se réunira aussi souvent que nécessaire.

Laura Cavelius, conseillère municipale, présente le règlement du marché qu'il a été nécessaire d'établir. Celui-ci a pour objet de définir les modalités de

fonctionnement et de fixer les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de la commission en charge du marché de plein air et approuve l'adoption de son règlement.

### Droit de place

Les marchés de plein air constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place.

Il est proposé de fixer pour l'année 2021, un tarif de 1 € le mètre linéaire, dans la limite maximum de 5 €, quelle que soit la longueur totale du stand.

Ce droit de place est payable chaque trimestre par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du tarif du droit de place pour l'année 2021 et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

# Renforts saisonniers



Lucie Marchandé



Laura Voignon

## Emplois d'été juillet et août 2021

Contrairement à 2020 où la commune s'était abstenue, vu le contexte sanitaire, d'employer des jeunes étudiants pendant la période estivale, ce sont 9 jeunes qui, sur les mois de juillet et août 2021, ont intégré les différents services communaux.

Venant d'univers étudiants totalement différents, tous n'avaient qu'une envie : découvrir le monde du travail.

Leurs référents des différents services municipaux sont unanimes pour dire qu'ils ont trouvé, durant ces deux mois, des jeunes motivés, plein de bonne volonté mais aussi et surtout, qui ont fait preuve d'intérêt pour les différentes tâches qui leur ont été confiées.

La commune en offrant un « job d'été », à ces jeunes a bien conscience que la rétribution financière venant en contrepartie de leur investissement leur apportera un peu d'aisance dans la poursuite de leurs études et/ou, dans quelques autres projets qu'ils ne nous ont pas forcément révélés.

Encore une fois, bravo pour leur investissement et plein succès dans la poursuite de leurs études respectives.



Hugo Canu et Paul Pupin



Thomas Renouf et Charlotte Voignon



Hugo Termineaux

## Achat d'un véhicule électrique

L'écologie, la protection de l'environnement et de la nature sont des centres d'intérêts importants pour notre commune. Pour ces raisons, la municipalité a décidé d'opter pour l'achat d'un véhicule électrique de marque Goupil doté d'une batterie de 15KW/h rechargeable sur secteur 220V.

Ce véhicule est équipé d'une citerne d'eau de 500 litres, d'un nettoyeur haute pression, d'équipements sur mesure pour l'arrosage, la collecte des déchets verts, la maintenance de nos bâtiments etc...

Il viendra en remplacement d'un utilitaire ancien et polluant.

Le coût est de 27270 €, équipement et carte grise inclus (cf : décision du conseil municipal du 29 janvier 2021).

Une subvention de 10908 € a été accordée par la préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL pour l'acquisition d'un premier véhicule propre à moins de 60gr CO<sup>2</sup>/km.

Pratique, propre, discret, ce nouvel utilitaire est un véritable outil de travail. Ses multiples équipements en font un partenaire idéal pour nos agents de service technique.

Peut-être l'avez-vous déjà croisé dans le village.



# Travaux

## Extension de la mairie et création de trois logements

Les travaux d'extension de la mairie avec création de trois logements sont en bonne voie de finition.

Bien des aléas (Covid, manque de personnels et de matériels pour les entreprises, etc...) ont fait prendre un retard considérable à l'aboutissement de ce projet commencé en 2018 mais, on aperçoit enfin le bout du tunnel.

C'est donc maintenant tout prochainement, que vous serez accueillis en mairie dans des locaux rénovés et agrandis, les rendant de fait plus fonctionnels et surtout bien plus sécurisés.

Les trois logements qui complètent l'aménagement d'ensemble seront bientôt proposés à la location.



## Création de 5 logements 7 rue de Bussière

Malgré tous les aléas que ce projet a eu à subir (éboulement, covid, etc ...), les travaux de réhabilitation du 7 rue de Bussière sont en voie de finition ; les logements devraient, à la fin de l'année, être proposés à la location.



## Restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy

Afin d'améliorer la circulation de l'eau, des travaux de restauration du ruisseau de Malroy sont entrepris par le Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin. Il s'agit de redéfinir le tracé du cours d'eau et de consolider les berges.

### Aménagement du tronçon

L'aménagement de l'ensemble du tronçon comprend le retalutage sur une surface de 316 m<sup>2</sup> intégrant :

- une pente constante calculée depuis le niveau d'eau jusqu'à la crête de talus en prenant en compte la déviation du ruisseau ;
- des aménagements structurels fondés sur une technique végétale composée de boudins d'hélophytes en pied de talus et d'un retalutage des berges et une plantation de boutures de saules, d'aulnes et de frênes. Un enrochement complètera le dispositif afin de supprimer toute érosion de talus dans les zones dynamiques ;
- deux saules blancs, un aulne glutineux, un épicéa et un pin sylvestre devront être abattus afin de taluter les berges en pente douce. Ces arbres ne présentent pas d'orifices dans les troncs susceptibles d'accueillir un habitat pour oiseaux. Toutefois, ils seront abattus hors période de nidification afin d'éviter tout risque de destruction de nid ;
- le tracé du cours d'eau sera modifié de son lit initial afin d'éviter les désordres sur la structure de l'aménagement, aux endroits où il est trop proche du mur anti-crue ;

### Organisation des travaux

Les travaux devraient débuter courant septembre. En fonction des conditions climatiques, ils s'organiseront de la manière suivante :

#### 1- Terrassement : 1 semaine

Décapage de la terre végétale stockée sur site puis déblais et remblais afin de créer la déviation du cours d'eau.

#### 2- Abattage et dessouchage des arbres : 2 semaines

#### 3- Renappage des terres végétales : 2 semaines

#### 4- Plantations : 2 semaines

Les plantations d'arbustes similaires à ceux rencontrés localement en bord de cours d'eau débuteront à la mi-novembre 2021 et se dérouleront hors période de gel et hors épisode neigeux.



## Le ruisseau de Malroy avant restauration des berges



## Connaissez-vous les agents au service de notre commune?

La municipalité a décidé de les mettre à l'honneur successivement dans l'écho d'Argancy

### Nos agents techniques : Sonia et Virginie, des femmes de l'ombre

C'est aux aurores que commence leur journée. Tout d'abord, (et tous les jours du lundi au vendredi) elles prennent la direction du groupe scolaire : balayage, lavage des sols, entretien des sanitaires, poussières, rien ne leur résiste. Les locaux sont aérés afin que les élèves débutent leur journée dans des lieux propres et sains.

Depuis les événements liés au COVID, un passage entre midi est nécessaire pour la désinfection des points de contact et le nettoyage des toilettes.

Vient le tour de la mairie pour environ 1h/1h30 de nettoyage quotidien. Les travaux d'extension ajoutent du travail mais elles voient le bout du tunnel et elles devraient bientôt pouvoir travailler dans des conditions plus favorables.

Leur mission ne s'arrête pas là...

Deux fois par semaine, c'est la bibliothèque qu'il faut entretenir. La mairie annexe de Rugy, les communs des locatifs et la salle de Rugy, sont faits une fois par semaine.

Pour le bonheur de tous, la salle multi-activités, le centre socioculturel et les ateliers municipaux sont également nettoyés toutes les semaines.

La morgue n'est pas en reste, un passage mensuel est prévu.

C'est déjà un bel emploi du temps, mais ce n'est pas tout...



Virginie Lorrain et Sonia Kulpmann

La salle des fêtes est bichonnée avant et après chaque location, c'est un travail particulièrement long, d'autant plus qu'avec la pandémie des derniers mois, la désinfection est une priorité. C'est aussi elles qui sont missionnées pour effectuer les visites de la salle avant chaque validation de location, de l'état des lieux d'entrée (remise de la vaisselle) et de l'état des lieux de sortie (vérification des locaux, vérification de la vaisselle et comptage de celle-ci).

Un beau programme pour ces deux agents et un grand merci à elles pour leur implication.

## Fleurissement sur le thème de l'évasion

Comme vous avez pu le remarquer, notre fleurissement annuel est porté sur le thème des vacances et du soleil, avec la participation du périscolaire pour la confection des poissons sur notre nouveau massif marin au carrefour rue de Metz /rue de la Moselle.

Nous avons travaillé dur pour la conception et la mise en place de ce décor proposé cette année. Le service est en évolution constante sur ces idées et donne énormément pour ces projets artistiques.

Même si malheureusement, la météo se fait parfois capricieuse, toute l'équipe technique est au rendez-vous pour maintenir à flot nos parterres et jardinières avec un entretien régulier.

Cette année notre village s'est inscrit au concours du label « villes et villages fleuris » et nous avons reçu le jury le 20 juillet. La traversée d'Argancy, Olgy et Ruyg s'est parfaitement déroulée et nous attendons avec impatience les résultats de cette visite.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de pouvoir écrire (car j'ai décidé de quitter la commune pour un projet professionnel différent) afin de vous remercier toutes et tous, habitant(e)s, passant(e)s, ceux qui sont parti(e)s, ceux qui sont resté(e)s, tout au long de ces 11 années passées avec vous toutes et tous. Un très gros merci à mes collègues de travail, c'est une superbe équipe et je penserais à vous souvent avec mon cœur. J'ai pris beaucoup de plaisir à sillonner vos rues et à échanger avec vous tous. Merci.

Thomas Ciggolini  
Employé des services techniques



## Thomas quitte le service technique



Thomas Ciggolini entré au service de la commune il y a 11 ans, a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Nous ne pouvons que saluer son travail tout au long de ses années de présence au sein des services techniques de la commune et lui souhaitons plein succès dans la nouvelle aventure qu'il entreprend, dans un domaine totalement différent.



## Rémy monte en grade



Grâce à sa ténacité et ses compétences, Rémy Huber a réussi son concours d'agent de maîtrise. Toutes nos félicitations !

## Fauchage tardif : un choix de la municipalité

Ne soyez pas étonnés de la hauteur de la végétation à certains endroits de la commune. Il ne s'agit pas d'un laisser-aller du côté de l'entretien, mais d'un choix raisonné intégrant les objectifs de développement durable.

Le fauchage tardif permet de préserver la biodiversité qui favorise le développement de la microfaune et la diversification de la flore.



## La commune concourt pour garder ses 2 fleurs et pourquoi pas, en obtenir une 3<sup>e</sup> !

Afin de voir si la commune pouvait conserver ses 2 fleurs, le jury du concours des Villes et Villages fleuris s'est déplacé à Argancy, le 20 juillet dernier.

Il est venu se rendre compte de la qualité du fleurissement mais aussi, des mesures prises en faveur de la protection de l'environnement.

Le jury a été accueilli par Jocelyne Emmerdoerffer, maire et Rémy Huber, responsable des services techniques de la commune.

Mme le maire a rappelé que la municipalité était particulièrement soucieuse de proposer à ses administrés un cadre de vie préservé et accueillant.

Dans cette optique, les élus, depuis plusieurs mandats déjà, ont soutenu et encouragé les services techniques dans leur travail quotidien pour la pérennisation des deux fleurs obtenues par le passé, symbole d'une reconnaissance communale et départementale.

Argancy n'est pas une commune ordinaire puisqu'elle regroupe trois villages, Argancy, Rugy et Olgy, ce qui signifie trois coeurs de village, 6 entrées et sorties et un coût en moyens humain et financier conséquent pour rester au niveau du concours.

Grâce à une étroite collaboration entre les services techniques et les élus, le résultat est des plus intéressants :

- les lieux dits de « fleurissement » sont choisis avec soin en privilégiant les plantes et les fleurs les moins consommatrices en eau ;
- un arrosage au goutte à goutte est mis en place dès que la configuration de l'espace le permet.



Sensible aux conséquences du réchauffement climatique, la commune s'est engagée depuis fort longtemps dans la préservation de l'environnement en mettant en place des actions spécifiques telles que :

- fleurir moins mais mieux et de manière raisonnée ;
- privilégier les fleurs et les plantes endémiques ou autres mais qui sont peu consommatrices en eau, d'où une meilleure maîtrise de l'arrosage ;
- préserver la zone ENS (Espace Naturel Sensible) ;
- créer une haie paysagère (de concert avec le service technique et la LPO) dont les plantations fleurissent à divers moments de l'année, source de nourriture pour de nombreux oiseaux ;
- maintenir le zéro phyto en privilégiant le brûlage, le binage, le désherbage manuel ;
- laisser des parcelles en fauche tardive pour privilégier la biodiversité et notamment dans l'enceinte du groupe scolaire, dans un souci pédagogique, en mettant côte à côte un gazon entretenu qui jouxte des hautes herbes, afin que les enfants puissent observer ce qui s'y passe ;
- introduire 3 ruches gérées gracieusement par une apicultrice locale ;
- réintroduire la chouette effraie sur le territoire ;
- poser des nichoirs pour attirer les mésanges charbonnières, afin de lutter de manière naturelle, contre la prolifération des chenilles processionnaires.

Mme le maire a conclu son exposé en précisant que la commune, par le biais d'une commission spécifique, se donne les moyens d'organiser, chaque année, un concours des maisons fleuries, ouvert à tous les habitants sur inscription. Les critères pour y participer tiennent compte de la politique communale en matière de fleurissement.

Des trocs aux plantes sont également organisés au printemps et à l'automne (gratuits) où maints conseils sont échangés entre amoureux des plantes et des fleurs.

Le bulletin municipal « l'Echo d'Argancy » qui paraît trois fois par an, propose une page réservée à l'environnement « la brève écolo » afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces sujets.



### Des actions concrètes pour économiser l'énergie

**In fine, le jury a été sensible au fait que la commune soit engagée dans un processus d'économie d'énergie.**

Des audits sont actuellement en cours sur tous les bâtiments communaux et sur le réseau d'éclairage public. De même, la manière d'habiller les trois villages pour les fêtes de fin d'année a été revue. Les illuminations de Noël seront restreintes afin de limiter les consommations d'électricité. Les lampes LED seront privilégiées ainsi que des décorations plus naturelles (bois et autres supports).



## Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à Argancy

Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie

Eu égard à la situation sanitaire, cette commémoration n'a pu se dérouler en intercommunalité, chaque commune l'ayant organisée de manière restreinte sur son propre territoire.

Un clin d'œil particulier à Mathis Henry, notre porte-drapeau « jeune » qui a participé à la manifestation.



## 23 mai 2021 Première communion à Argancy

Dimanche de Pentecôte, cinq enfants ont célébré leur première communion en l'Eglise Saint Laurent.  
Emma Ebersviller, Hayden Klein Meunier, Alexis Maire, Sarah Martin et Jules Wilhelmy.



## 20 et 27 juin 2021 Elections départementales et régionales

### Remerciements aux assesseurs et scrutateurs

La municipalité tient à remercier chaleureusement les 54 personnes des 3 bureaux de vote de notre commune, lesquels ont largement contribué au bon déroulement des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin dernier.

Parce qu'il s'agit d'un engagement personnel fort et d'un acte citoyen, leur implication et leur investissement personnel essentiels à nos institutions, méritent d'être salués, avec un clin d'œil tout particulier à la jeune génération qui était largement représentée dans la tenue des scrutins et aux dépouillements.



## Stop aux incivilités !

### Respectez les boîtes à livres !

#### Une boîte à livres n'est pas un urinoir !

Livres salis, autocollants déchirés, la boîte à livres est un lieu de partage. Merci de le respecter.

Merci également de ne déposer dans les boîtes à livres, que des ouvrages propres, lisibles et à destination de tous les publics : adultes, ados, enfants. Nous trouvons régulièrement des livres pour lecteurs avertis, ce n'est pas l'endroit approprié, pensez aux enfants qui pourraient y avoir accès.

Si vous voulez vous débarrasser de jouets, cassettes vidéos ou CD audios, pensez aux brocantes ou donnez-les, mais par pitié, ne les abandonnez pas dans les boîtes à livres.

Un livre déposé = un livre emporté. Certaines personnes se servent en livres intéressants et prennent toute la collection ! Pensez aux autres !



Argancy



Ruggy

## Félicitations aux gagnants du Quizz du 100<sup>e</sup>



Dominique Vigna-Petit d'Olgy et Louise Henry d'Argancy, les deux gagnantes arrivées ex-aequo ont chacune remporté une carte cadeau de 100 €.



Marie Weber de Rugy est arrivée à la 2<sup>e</sup> place et a gagné une carte cadeau d'une valeur de 50 €.



3<sup>e</sup> pascal Prou d'Olgy



4<sup>e</sup> Christophe Henry d'Argancy

**Arrivant en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> place, ils ont remporté une bouteille de champagne**



5<sup>e</sup> Théo Gamel-Delange d'Argancy est venu en famille recevoir le lot qui lui revient.

### Le muguet du N° 101

Dans le numéro 101 de l'écho d'Argancy, il y avait 23 brins de muguet dispersés au fil des pages. Maxime Walter a été le premier à donner la bonne réponse, il a remporté une carte cadeau de 50 €.



## 24 juillet 2021 Inauguration toute particulière de la fête patronale



La municipalité a répondu présente à l'invitation du président de l'US Argancy, Michaël Voignon pour l'inauguration un peu particulière de la fête d'Argancy, le 24 juillet dernier.

Par quelques mots, Jocelyne Emmendoerffer, maire a expliqué : « qu'il n'avait pas été simple, tant pour la mairie que pour l'US Argancy, de trouver un juste compromis pour l'organisation de cette manifestation d'autant que les vingt communes membres de Rives de Moselle avaient pris la décision d'annuler, sur l'ensemble du territoire, les feux de la Saint Jean, le 14 juillet et les fêtes patronales pour les mois de juin, juillet et août.

Il était toutefois laissé à la discrétion des municipalités et des associations de proposer des animations pour conserver un peu de convivialité au sein de nos villages.

Le motif essentiel de cette décision d'annulation a été motivé par la difficulté pour les organisateurs de gérer les flux de personnes.

La position des communes devrait être revue en septembre, en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID 19. »

Même si la météo n'était pas propice, la restauration proposée par les bénévoles de l'US Argancy a connu un vif succès. Le trampoline et le stand de confiseries ont permis, quant à eux, de conserver un esprit de fête à la manifestation.

## A vos agendas Troc aux plantes

Les membres de la commission des maisons fleuries, après l'absence de manifestation en 2020, organise un **troc aux plantes**, le dimanche 24 octobre 2021, à la salle des fêtes d'Argancy.

Un troc de plantes est une rencontre des amoureux des jardins et des plantes. L'objectif est de réunir des jardiniers au même endroit et de faciliter ainsi les échanges entre les passionnés et les amateurs.

Vous envisagez de mettre du neuf dans votre jardin et certaines plantes ne sont plus adaptées, vous pourrez les déposer en début de manifestation. Les amateurs de nouveauté pourront se fournir gratuitement au cours de ce troc.

Cette manifestation se déroulera, bien entendu, si les conditions sanitaires du moment le permettent.

# Sportifs à l'honneur

## Le 13 juin 2021 Prix de la commune d'Argancy CYVM - Les voiles de Metz-Olgy

La régata « Les voiles de Metz-Olgy » s'est déroulée dimanche 13 juin sur la base nautique d'Olgy.

Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy accompagnée de Guy Neveux et Patrick Spirckel a remis les récompenses du Prix de la municipalité avec ces quelques mots :

*« La mairie est très contente que les activités reprennent. Nous sommes toujours là pour vous soutenir et vous encourager dans vos projets. »*



**Félicitations  
renouvelées  
à tous ces sportifs !**

## Du 18 au 23 juin 2021 Concours de sauts d'obstacles à l'ACP d'Olgy Prix de la municipalité

Le concours de sauts d'obstacles organisé par l'Ecurie d'Olgy s'est déroulé du 18 au 23 juin 2021.

Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy et Guy Neveux ont félicité les vainqueurs du prix de la municipalité :

- Isaure Brand sur Uskaya de la Fontaine,
- Sébastien Bauer sur Red Hot des Bours
- Eva Schweitzer sur Al Capone du Phare.



# Les associations ont la parole

## Rugy Loisirs

L'association Rugy Loisirs, en activité depuis 1991, s'emploie aujourd'hui, à travers diverses activités, à organiser des animations sportives et festives au sein du village de Rugy, ouvertes à toutes celles et ceux désireux d'y participer.

Depuis quelques années, une activité VTT a été mise en place avec des sorties le dimanche matin vers les bois de Saulny, à Saint Hubert et autres circuits dans la région, avec également une participation aux randonnées environnantes.

Pour les plus téméraires, la randonnée annuelle au Rock d'Ardenne en Belgique et l'année dernière une sortie VTT VAE autour du lac de Vouglans dans le Jura.

Une activité Taïchi / Qi Gong se déroulait en salle annexe de Rugy depuis une douzaine d'années. Chaque semaine, une dizaine de participants, sous la responsabilité d'une animatrice certifiée, se laissait emmener par cette discipline tonifiante et relaxante à la fois.

Au passé, car l'enseignante ayant déménagé, une nouvelle discipline est à l'étude et des séances de Yoga devraient être mises en place, toujours animées par une animatrice certifiée.

Animé par un duo de bénévoles, le Couarail reprendra ses activités dès septembre. Très prisés des anciens du village, ces moments de rencontre bimensuels invitent à des échanges amicaux dans une ambiance chaleureuse et festive.



## Prochaines animations

Notre animation phare, la traditionnelle fête de la Pentecôte, sera maintenue en 2022 avec des circuits VTT en matinée, suivis des repas pris sous chapiteau place des Vignerons. Une animation musicale et des manèges gonflables feront la joie des plus jeunes.

Ponctuellement, nous organisons des repas pour la fête de la St Patrick, ou pour le Beaujolais nouveau.

Rugy Loisirs participe également, dans la mesure de ses possibilités, aux activités de l'Interassociation, telles que le nettoyage de printemps, les feux de la St Jean et la manifestation du 14 juillet.

Le comité de Rugy Loisirs se réjouit du succès de ses animations et tient à remercier tous les habitants de la commune d'Argancy et d'ailleurs, qui lui ont témoigné leur solidarité en participant à ses manifestations et il serait très heureux d'accueillir des nouveaux venus, afin de pérenniser l'association et d'apporter leur soutien bénévole, avec leurs idées créatrices en terme d'activités.



## Les élèves ont travaillé leur précision et leur adresse

Argancy-Pétanque a mis à disposition des élèves de grande section de l'école maternelle son équipement (terrains et matériel) afin qu'ils puissent participer à un cycle d'activités autour du lancer de précision et d'adresse. L'espace extérieur dont dispose le club a permis aux élèves de s'exercer dans le respect des gestes barrières, selon le protocole sanitaire en vigueur.

Les enfants se sont entraînés à lancer loin, lancer haut, lancer dans les cibles, viser et faire rouler, tout en utilisant des objets variés (anneaux, palets, balles, petits ballons, ...). Effort, concentration et persévérance étaient également au rendez-vous en complément des objectifs à atteindre. Les élèves étaient ravis. Pascal Etienne et Robert Hermet du club les accompagnaient.



## Départ de Mme Gambini

Les élèves de petite et moyenne section ont tenu à remercier leurs enseignantes, ce qui a permis de souhaiter une bonne continuation professionnelle à Mme Gambini, nommée dans une autre école à la rentrée.



## Les CM2 pratiquent le golf

Les élèves de CM2 ont profité cette année d'un cycle golf de 6 séances qui s'est terminé avec le tournoi de la "Mirabelle d'or". Chaque mardi, ils se sont rendus au golf de la Grange aux Ormes à Marly pour pratiquer ce sport avec Raphaël, golfeur professionnel.

Ils ont manié avec plus ou moins de dextérité fers et putters et le swing n'a plus de secret pour eux. Tous débutants, au départ, les élèves ont apprécié ce sport pratiqué dans un cadre verdoyant. Ils ont pu admirer des joueurs professionnels dans le cadre de la "Mirabelle d'or". Peut-être ce sera le tour de l'un d'eux.



## Découverte de Monsieur Chat

Grâce à la galerie 125 d'Argancy, les élèves de CM2 de Mme Gobet sont partis à la découverte des oeuvres de Monsieur Chat.

Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils allaient dans un musée ou dans une galerie d'art, d'où un réel émerveillement.

Au préalable, à l'école, ils avaient découvert la vie de Thomas Vuille ; artiste célèbre du Street Art, surnommé « Monsieur Chat ». Ils avaient étudié quelques unes de ses oeuvres : le personnage emblématique du « chat jaune », ses décors caractéristiques, ses couleurs de prédilection...

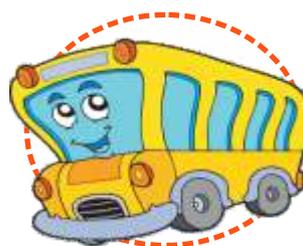
A travers les peintures, dessins, sérigraphies et sculptures, les élèves ont découvert les techniques et spécificités de chaque oeuvre. Ils ont apprécié ce moment « artistique ». Quelques vocations y sont peut-être nées ?



## Visite de la citadelle de Bitche

Les élèves de CM2 de Mme Gobet se sont rendus à Bitche pour visiter la Citadelle, témoin de notre histoire locale. Ils ont apprécié le parcours en images relatant la résistance de ce bastion face à l'invasion prussienne lors de la guerre de 1870.

L'après-midi, dans le cadre de leur cycle marche, ils ont fait un grand parcours sur les sentiers de l'Étang de Hasselfurth.



Le transport est pris en charge par la Municipalité.



# Groupe Scolaire

## 18,1 km à pied pour terminer une année sportive

Depuis le début de l'année, chaque vendredi après-midi, les élèves du cycle 3 ont pratiqué la marche sportive.

Qu'il pleuve, vente, fasse soleil, que les températures soient froides ou chaudes, les élèves ont marché entre 6 et 13 km à chaque séance.

Ils ont découvert de nombreux parcours différents tout autour de l'école. Ils ont réalisé aussi des sorties de type « Koh Lanta » pour leur plus grand plaisir.

Pour le dernier vendredi de cette année scolaire, ils ont décidé d'aller de leur école au plan d'eau de Metz, par les petits chemins, le long de la Moselle.

Avec une volonté de fer et une énergie débordante, ils ont réussi leur projet.

A la fin de la journée, avant de prendre le bus pour revenir à l'école, les compteurs affichaient 18,1 km ! De vrais marcheurs !



## 7 juillet 2021 En route pour le collège !

Mercredi 7 juillet 2021, les élèves de CM2 ont reçu de la municipalité leur traditionnel cadeau de passage en 6<sup>e</sup> : un livre et une calculette.

Cette petite cérémonie s'est clôturée dans la douceur. Vu le contexte sanitaire, le traditionnel goûter a été remplacé par des brochettes de bonbons.



### Les heureux récipiendaires

Gabriel Da Cruz	Lani Les
Théa Debin	Alicia Lescornez
Julie Decamps	Juliette Mengozzi
Matt Desneux	Iola Orsucci
Théo Gamel Delange	Arthur Pasqualotto
Martin Held	Maxence Paulus
Iness Jolly	Celia Peruzzo
Ethan Kreb	Axel Rousseaux
Victoire Lacour Kissel	Louise Weyland
Shanee Lambert	

« Celui qui aime à apprendre  
est bien près de savoir »

Confucius



Extraits du discours de Jocelyne Emmendoerffer, maire

[...] « Depuis longtemps, pour marquer le départ en 6<sup>e</sup> de nos élèves, il leur était offert un dictionnaire afin de les encourager dans leur future vie collégienne.

Or, avec toutes les nouvelles technologies que vous utilisez aujourd'hui : téléphone, tablette, ordinateur... nous sommes convaincus que vous pouvez trouver toutes les informations contenues dans un dictionnaire par ce biais. Alors, cette année, ce n'est pas un dictionnaire qui va vous être offert, mais un magnifique ouvrage intitulé « 1000 questions réponses », lequel vous rappellera, lorsque vous l'ouvrirez, tout ce qu'ont pu vous enseigner vos maîtresses successives. Vous pourrez aussi tester de manière amusante, vos propres connaissances.

Nous avons également pensé à vous offrir une calculatrice car les mathématiques ont, elles aussi, une part importante dans notre quotidien, même si vous ne vous en rendez pas toujours compte...

Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre passage en 6<sup>e</sup> et je profite de l'occasion pour remercier vos enseignantes qui vous ont accompagnés jusque là.

Je vous souhaite également pleine réussite dans votre nouvelle vie collégienne. »

# Groupe Scolaire

**2 septembre 2021**  
**Rentrée scolaire**

Une rentrée masquée mais les enfants ont pris l'habitude maintenant, des mesures sanitaires strictes.



## Ecole maternelle



De gauche à droite : Mme Altmeier, Mme Dorn et Mme Selles, directrice



ATSEM : Elisabeth Choppé et Laurence Kmiecic

### Effectifs

Petite section : 21 élèves  
Moyenne section : 11 élèves  
Grand section : 12 élèves

## Ecole élémentaire



De gauche à droite : Mme Gobet, directrice, Mme Thomas Renouf, Mme Jung, Mme Tazi Zerbin

### Effectifs

CP : 20 élèves  
CE 1 / CE 2 : 22 élèves  
CE 2 / CM 1 : 20 élèves  
CM 2 : 18 élèves

## Info

En complément des dépenses obligatoires d'équipement et de fonctionnement des écoles primaires, la municipalité participe à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 50 € par enfant.

Le renouvellement des petites fournitures en cours d'année, reste, quant à lui, à la charge des parents.

## Les enfants prennent soin de leur environnement



Les enfants du périscolaire d'Argancy géré par le CIAS de la Rive Droite, ont participé à un nettoyage de printemps aux abords de la structure.

En accord avec la municipalité, trente-trois enfants de la petite section de maternelle au CM2, munis de gants et de sacs plastiques, n'ont pas ménagé leur peine. Encadrée par Aline, Fabienne et Nadine cette action s'inscrivait dans un projet « Nature » mené par Virginie Klemann directrice adjointe.

Le but était de sensibiliser les enfants à la protection de la nature en général.

Un grand merci à tous les participants.

## Pose de nichoirs pour les mésanges



Les enfants du périscolaire ont apporté leur contribution à la lutte contre les chenilles processionnaires en fabriquant et installant des nichoirs pour les mésanges.

## Garde des petits

La commune adhère au CIAS de la Rive Droite et de ce fait, dispose de plusieurs places au multi-accueil « l'Univers des Pataboules » pour la garde des enfants de 10 semaines à 6 ans.

Renseignements et inscriptions :  
Corine HOEHR directrice  
Tél : 03 87 40 10 25



## Comment s'est passée l'année 2020/2021 ?

L'année scolaire 2020/2021 a démarré en fanfare avec un effectif encore augmenté : 253 élèves (136 musique et 117 danseuses), de nouveaux profs jeunes et dynamiques, étudiants et en phase d'obtention de leurs diplômes.

En pleine pandémie, la mise en place d'une nouvelle organisation n'a pas été de tout repos ; d'autant qu'il a fallu équiper toutes les salles de Wifi et nous assurer que les informations étaient de qualité.

L'activité de l'EIMD s'est déroulée au ralenti ou a été interrompue au gré des différentes décisions gouvernementales.

- 17 Mai 2021: reprise de tous les cours individuels, collectifs, de musique et de danse.
- Juin 2021 : audition et évaluations des classes instrumentales.
- Juillet 2021 : assemblée générale.

Ce calendrier perturbé nous a quelque peu freiné pour mener à bien notre pédagogie. L'implication des enseignants a permis que nos élèves ne décrochent pas et tout le monde est motivé pour la reprise.



## Inscriptions / Réinscriptions 2021/2022

Elles ont démarré début juillet et se poursuivent jusqu'à fin septembre.

La journée portes ouvertes s'est tenue le 4 septembre 2021, dans le parc de l'Ecole. Nos professeurs, accompagnés d'élèves, ont tenu chacun un mini stand pour promouvoir leur instrument de musique.



## Projets 2021 / 2022

L'école va se doter d'un nouveau logiciel de gestion, développé spécialement pour les écoles de musique. Le temps de cours instrumental pour le cycle 2 est augmenté.

### Les spectacles

- Auditions de Noël à la MJC d'Ay-sur-Moselle le 11 décembre 2021
- Concert de l'ensemble junior avec l'association « Les amis des orgues d'Ay et Ennery »
- Week-end culturel début avril 2022, à la salle intercommunale de Flévy/Ennery : comédie musicale et gala de danse.



## J'peux pas, j'ai puzzle !

### Le puzzle participatif est de retour !

Un puzzle à commencer ou à continuer, vous attend. Placer une petite pièce, travailler dessus 5 minutes ou plusieurs heures, la table est installée à l'entrée de la bibliothèque et n'espère plus que vous !

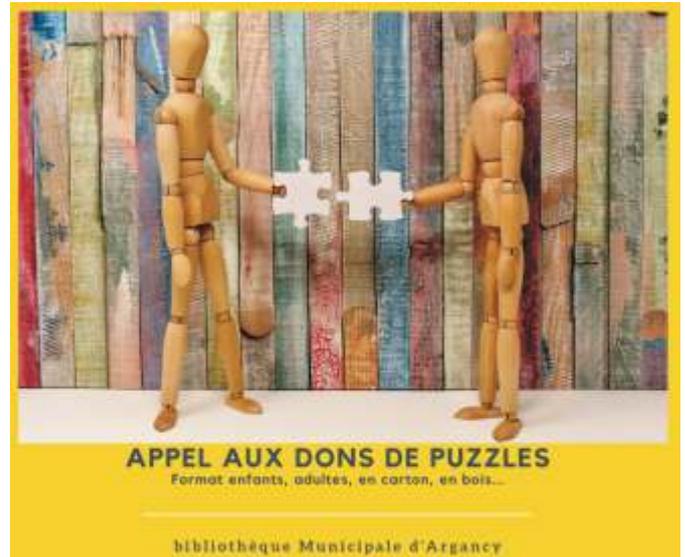
Cette activité, que je souhaite pouvoir poursuivre, nécessite d'élargir le choix des puzzles. C'est pourquoi, je lance un appel : si vous avez des puzzles dont vous n'avez plus l'utilité, n'hésitez pas à les apporter à la bibliothèque.

Donnons une seconde vie à ces boîtes oubliées au fond d'un placard ou dans le grenier ! En effet, j'ai pu observer que nous étions nombreuses et nombreux à posséder des puzzles, que nous ne referons jamais.

Quel que soit le nombre de pièces, pour enfant ou adulte, en carton ou en bois, n'hésitez pas à les apporter à la bibliothèque. Et si vous avez un doute sur la complétude du puzzle, ce sera l'occasion de le vérifier !

Sophie Gerardin

Agent en charge de la bibliothèque



## Animation Escape box

Le temps est compté pour résoudre les énigmes et trouver des clés qui serviront à désamorcer un colis piégé.



## Stop aux lingettes dans les toilettes

Contrairement aux indications mentionnées sur certains emballages par leurs fabricants, les lingettes ne sont pas totalement biodégradables. Leur dégradation reste partielle et le temps nécessaire est beaucoup trop long, contrairement au papier toilette.

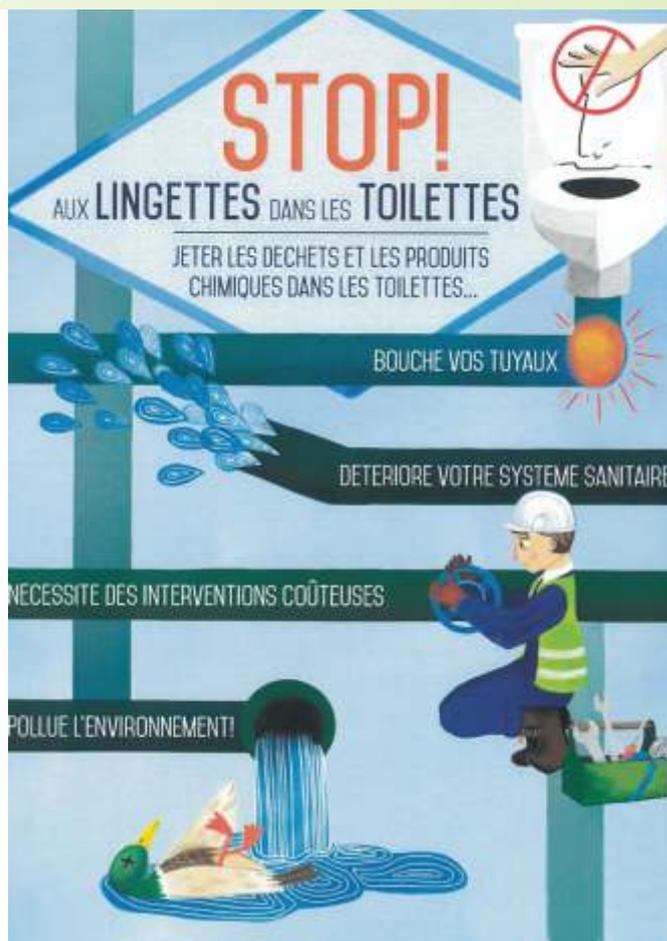
Elles restent dans le réseau d'assainissement plusieurs jours sans se désagréger et arrivent à la station d'épuration sous forme de filasse provoquant des dysfonctionnements très importants.

### Cette pratique a des conséquences sur l'environnement et sur les finances de la collectivité

Le rejet des lingettes dans le réseau d'assainissement engendre :

- des débordements de réseaux suite à des bouchons, avec la présence de micro-fibres difficiles à éliminer ;
- des pannes à répétition des pompes de relevage des stations d'épuration qui doivent être changées régulièrement au profit de pompes plus puissantes, donc plus coûteuses et plus gourmandes en énergie ;
- la nécessité d'intervenir pour retirer les lingettes des installations et les envoyer à l'incinération.

**Les lingettes se jettent donc avec les autres déchets ménagers.**



## Un surcoût pour tout le monde

L'ensemble de ces coûts collectifs très conséquents se reportent inévitablement sur la facture de l'utilisateur. Les pannes touchent également les particuliers dont les WC se retrouvent bouchés et hors d'usage. Or l'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est cette fois entièrement à la charge du propriétaire.

## Destruction des chenilles processionnaires

Les 29 et 30 juin 2021, les chenilles processionnaires présentes sur la zone des étangs ont été détruites par crémation. La société « le Rucher d'Elisa » a traité ainsi 21 nids. Seuls 3 nids situés à plus de 4m de hauteur ont échappé au traitement.

Vu leur situation, ils ne présentaient pas directement de danger pour les promeneurs. Le seul risque résidait dans les poils véhiculés par le vent, mais la météo pluvieuse a réglé le problème.





## Argancy participe à l'opération de sauvegarde de la chouette effraie avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

**Qui ne connaît pas cette jolie chouette au masque facial en forme de coeur ? Parfois on aperçoit une silhouette blanche passer en vol dans la nuit ou alors on entend des chuintements étranges, chhhh... C'est la chouette effraie ou Dame Blanche. On peut l'observer dans les villages du secteur et en particulier à Argancy, Olgy, Ruy.**



Photo : Alain Trinkwell - LPO

### Un prédateur retoutable

La chouette effraie s'avère être une auxiliaire de choix pour les humains et en particulier pour l'agriculture, puisque plus de 95 % de son régime alimentaire est composé de rongeurs (campagnols, mulots, souris, musaraignes).



Photo : Alain Trinkwell - LPO

### L'espèce est en danger, Argancy participe à sa sauvegarde

Ce beau rapace nocturne, pourtant protégé par la loi, est en grand danger, et ce, pour diverses raisons : disparition des espaces naturels, usage de pesticides, disparition des haies, trafic routier (40 à 70 % des effraies sont retrouvées mortes sur la route).

De plus, la disparition du nombre des sites favorables à sa nidification dans notre région (fermeture des clochers, transformation des granges, rénovation du bâti) constitue une des causes majeures de la régression des effectifs de l'espèce.

Pour tenter d'enrayer cette disparition, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Moselle a mis en place un plan d'action de protection en prévoyant d'installer dans chaque commune un ou plusieurs nichoirs à effraie, afin qu'elle puisse à nouveau nidifier pour améliorer sa reproduction et perpétuer ses effectifs.

Les maires de Rives de Moselle ont été informés de l'importance du projet et ils ont décidé de participer à l'opération.

Plusieurs nichoirs ont été installés dans différentes communes du secteur depuis mars 2021 et des nichées ont déjà été observées dans certains d'entre eux, ce qui est très positif.

Ainsi, en partenariat avec la LPO, la commune d'Argancy, sensible à la protection de cette espèce, a répondu présente pour poser des nichoirs sur son territoire. Des membres de la LPO, en relation avec la mairie, ont proposé différents sites possibles pour accueillir des nichoirs sur les trois villages.

La mise en place de ces nichoirs est prévue sous peu par la LPO, en collaboration avec les services municipaux.

Il ne restera plus qu'à souhaiter que mesdames et messieurs Dame Blanche viennent s'y installer. D'ailleurs, un suivi et une surveillance seront réalisés et les résultats vous seront communiqués.



Article rédigé par Nathalie Martin, membre de la LPO

## Thermographie aérienne

Les économies d'énergie étant le souci de tout un chacun, découvrez en un clic, la thermographie aérienne réalisée par la communauté de communes Rives de Moselle sur l'ensemble du territoire.

La thermographie aérienne permet, par la mesure des températures de surface, de visualiser et de quantifier les déperditions de chaleur d'un bâtiment.

Pour réaliser ces mesures, un avion équipé d'une caméra thermique infrarouge a survolé le territoire de Rives de Moselle le 7 mars 2020, dans des conditions météorologiques optimales (temps froid et sec, sans brouillard, sans pluie ou neige et vent faible) et en période de forte utilisation des systèmes de chauffage.

Les données obtenues se traduisent par une cartographie disponible via le site :

[www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr)

Rubrique : habitat cadre de vie

Thermographie aérienne : cliquez sur le lien qui apparaît en vert.

Pour être accompagné dans l'interprétation des résultats de votre logement, vous pouvez prendre contact avec la communauté de communes au 03 87 51 77 02.

Afin de faciliter la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, des subventions peuvent être octroyées :

- par Rives de Moselle
  - par l'Etat (dispositif Ma prime Rénov')
- <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

Vous pouvez également vous faire accompagner par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM).  
Tél : 03 87 75 32 28



- 1 : non perceptible
- 2 : faible
- 3 : moyenne
- 4 : importante
- 5 : très importante
- 6 : excessive

### A savoir

**Un bâtiment mal isolé peut perdre jusqu'à 30% de la chaleur produite.**

Rives de Moselle précise que cette opération n'a aucun lien avec une quelconque démarche commerciale et ne cautionne aucun démarchage à domicile.

## Collecte des encombrants

La collecte des encombrants devient mensuelle.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de résider dans une des communes du territoire et de faire sa demande au 03 87 51 77 02 au plus tard, 2 jours avant la date de collecte.

Vos coordonnées complètes vous seront demandées ainsi que le descriptif des objets évacués (2 maximum par foyer)

Prochaines collectes :

- Mardi 5 octobre
- Mardi 9 novembre
- Mardi 7 décembre



28 mai 2021

## Inauguration du parking de co-voiturage d'Argancy

L'inauguration du parking de covoiturage d'Argancy s'est déroulée vendredi 28 mai 2021 en présence de M. le Président de Rives de Moselle Julien Freyburger, Mme la Maire d'Argancy Jocelyne Emmendoerffer, M. le Vice-Président chargé des mobilités Patrick Abate, Mme la Conseillère Déléguée à l'écocitoyenneté Nathalie Rousseau et M. François Cornier Directeur Délégué de la Construction du groupe SANEF, financeur du projet de construction.

Ce parking se localise au niveau du diffuseur n° 37 de l'autoroute A4.

Grâce à ses 41 places de stationnement, dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que ses 20 emplacements vélos, cette aire structurante permettra donc de développer d'autres alternatives à l'autosolisme dans le cadre du développement des mobilités durables sur le territoire et de la réduction des gaz à effet de serre.

Ce parking sécurisé et accessible gratuitement 24 h / 24 permettra également grâce à son emplacement stratégique, près des entrées d'autoroute, de rejoindre les pôles d'attractivité (Metz – Thionville – Luxembourg) en facilitant les déplacements domicile – travail.



## Collecte des vêtements

Rives de Moselle a installé 11 nouvelles bornes pour la collecte des vêtements.

Elles sont réparties dans plusieurs points du territoire, notamment dans les quatre déchetteries :

- Richemont
- Talange
- Ennery
- Maizières-lès-Metz

**Vu le manque de civisme que nous avons eu à déplorer, la municipalité n'a plus souhaité que des bornes soient implantées sur son territoire. En plus des bornes en déchetterie, des solutions de ramassage en porte à porte sont régulièrement proposées par voie postale.**



## Aide au premier emménagement pour les jeunes

Rives de Moselle a décidé d'accompagner les jeunes du territoire pour leur première installation dans un logement locatif.

En partenariat avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), Rives de Moselle a décidé de mettre en place une aide afin d'acquérir le mobilier de première nécessité.

### Montant de l'aide :

- 200 € par ménage + 100 € par enfant à charge
- Accordée une seule fois et non renouvelable

L'aide est cumulable avec les aides départementales accordées au titre du Fonds Solidarité Logement



### Conditions d'attribution

- Être âgé de moins de 31 ans à l'entrée dans le logement.
- Ne jamais avoir demandé l'aide à l'emménagement.
- Être locataire pour la première fois.
- Emménager ou être locataire depuis moins de 3 mois, dans un logement non meublé du parc privé ou public (hors foyers ou résidences sociales) situé sur le territoire de Rives de Moselle.
- Justifier de revenus propres (ne pas être boursier ni être à la charge des parents).
- Justifier d'un montant de loyer résiduel n'excédant pas 30 % du revenu.
- Ne pas dépasser un plafond de ressources basé sur le SMIC net + 20% par personne.
- Justifier des dépenses éligibles dans la limite de l'aide fixée.

### Meubles éligibles

- Lit matelas et sommier
- Table et chaises
- Bureau
- Armoire et meuble de rangement
- Canapé convertible ou couchage
- Réfrigérateur, congélateur
- Plaques de cuisson, gazinière, four et micro-ondes
- Machine à laver

La demande est à effectuer auprès du CLLAJ, à l'aide du formulaire disponible sur le site : [www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr)



Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes  
Maison des Associations  
1, rue du Coëtlosquet  
57 000 METZ  
03 87 69 04 18  
[contact@boutique-logement.fr](mailto:contact@boutique-logement.fr)



## Stationnement en zone bleue : les bonnes règles à respecter

Consciente des problèmes de stationnement dans le vieux village causés par les véhicules des automobilistes effectuant du covoiturage et le nombre croissants de voitures par logement, la municipalité a décidé en 2016, la création de plusieurs zones bleues.

Après beaucoup de prévention, les agents de la police municipale ont procédé à des verbalisations mais, force est de constater que certaines situations perdurent.

Pour le bien de tous, nous vous rappelons que les parkings sont publics et n'appartiennent pas aux riverains, même s'ils résident tout à côté. **Aucun ne peut se réserver une place de stationnement pour quelque motif que ce soit.**

Pour rappel, un système de badge a été mis en place permettant à leurs détenteurs de stationner sur les zones bleues sans devoir apposer de disque. Ce système ne résout pas tous les problèmes, **si chacun ne se réapproprie pas son garage, qui sert encore trop souvent de lieu de stockage.**

En ce qui concerne l'évolution du stationnement dû à la création du parking de covoiturage, la municipalité envisage de limiter prochainement la zone bleue à la place Anne de Méjanès et à la place Jeanne d'Arc. La rue des Prés devrait revenir une zone de stationnement libre.

### Pour stationner en zone bleue :

- badge valide ou disque

### Ni badge valide, ni disque :

- pas de stationnement ou une contravention

## La vitesse

Depuis plusieurs semaines et sur demande insistante d'administrés, le service de police municipale multiplie les contrôles de vitesse dans les rues du village afin de faire respecter les 30 km/h mis en place. Les riverains ont été sensibilisés à cette nouvelle réglementation pendant toute une période de prévention. Il va falloir, pour les conducteurs les plus pressés, commencer à verbaliser.

Pour rappel, le montant de l'amende est de 90 € accompagné de la perte d'au moins 1 point sur le permis de conduire.

La rentrée des classes a eu lieu il y a quelques jours et certains vont reprendre leurs mauvaises habitudes. Les enfants doivent être attachés dans les voitures, à l'avant ou à l'arrière en fonction de leur âge.

Les conducteurs doivent respecter les 30 km/h même s'ils sont en retard pour aller à l'école, à chacun de prendre ses dispositions pour être à l'heure.

**A noter que vous perdrez plus de temps si vous vous faites arrêter et contrôler que si vous aviez respecté le code de la route.**



F. Allary R. Massot D. Ponçin

F. Allary  
Responsable de la police intercommunale

## Tranquilité vacances

Le service est disponible toute l'année

N'oubliez pas que le formulaire de demande de surveillance de votre habitation est téléchargeable toute l'année depuis le site internet de la mairie.

La police municipale, en collaboration avec la gendarmerie, effectuera des passages réguliers à votre domicile pour s'assurer que tout va bien.

## Désherber devant chez soi, c'est l'affaire de tous !

Chaque habitant doit arracher les herbes qui prolifèrent devant son habitation. Chaque occupant qu'il soit propriétaire ou locataire est tenu d'entretenir son pas de porte mais aussi la partie du trottoir situé devant son logement : désherbage, balayage ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi relative à la transition pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries.

### Désherber sans produits chimiques

- Avec des outils : couteau, binette ou rasette pour retirer les végétaux qui ont poussé entre les pavés.
- Les pissenlits peuvent s'arracher à la main, avec des gants de préférence.
- Arrosez les plantes avec l'eau de cuisson des pâtes ou du riz. L'amidon qu'elle contient est un désherbant naturel.
- Contre l'herbe et la mousse, utilisez de l'eau bouillante salée. Celle-ci brûle la racine des plantes.



**N'utilisez pas l'eau de javel, le sel ou le vinaigre. Ils polluent les eaux de surface et souterraines.**

## Déneigement des trottoirs : un devoir de chaque citoyen

Vous devez racler le trottoir devant votre domicile et le tenir soigneusement balayé. S'il n'existe pas de trottoir, vous devez tenir déneigé un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade jusqu'à la route.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé. En aucun cas, elle ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.

Pour vous aider à faire face à vos obligations de déneigement ou pour faire fondre le verglas, la municipalité met à votre disposition 13 bacs à sel répartis sur l'ensemble du territoire communal.

### Argancy

- Rue des Prés, aux ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès
- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers (Lot. du Stade)
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

### Olgy

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux (Lot. les Jardins de la Moselle)

### Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes
- Rue des Cerisiers

### Amelange

- Rue d'Amelange



**Attention !**  
A défaut, en cas d'accident (chute et blessures), la responsabilité civile des propriétaires et occupants sera mise en cause.

## Pourquoi payez-vous une redevance sur l'eau ?

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, prélève une redevance sur chaque facture d'eau payée par le consommateur.

Cet argent collecté est reversé sous forme d'aides pour remettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières.

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### Répartition des aides pour la protection des ressources en eau



### Conciliateur de justice : concilier pour réconcilier

**Madame Britta Nadé**

Maison des Soeurs  
7 rue Henry de Bonnegarde  
57280 Maizières-lès-Metz

Sur rendez-vous :

Tél : 06 21 34 64 52

Courriel : [britta.nade@conciliateurdejustice.fr](mailto:britta.nade@conciliateurdejustice.fr)



### Carte grise

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>  
et uniquement sur ce site.

**Attention aux faux sites administratifs !**

**la carte grise à portée de clic !**

**DU NOUVEAU** pour mes démarches

République Française  
Ministère de l'Intérieur  
**Certificat d'immatriculation**  
109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

[demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr) pour m'informer

**MES DÉMARCHES à portée de clic !**

## PACS

Depuis 2017, les enregistrements de PACS se font en mairie. Les dossiers sont à retirer en mairie ou à télécharger sur :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### Pièces à fournir

- Convention de PACS (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 1572\*02).
- Déclaration conjointe d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725).
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiations) de moins de 3 mois.
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie).

## Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Thomas Schwartz	13 rue de Bussière à Argancy	Portail
Delphine Pianezzola	5 square des Acacias à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée et de la porte de service
Christophe Zannol	2 rue de la Moselle à Olgy	Auvent
Salvatore Falzone	10 rue des Prés à Argancy	Changement de fenêtres sur façade arrière
Jean-Paul Collignon	24 rue des Tilleuls à Argancy	Clôture Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres
Bruno Goeller	6 rue des Lilas à Argancy	Clôture - Portail - Pose de brise-vues
SCI Méline Mme Login et M. Maucourt	1 rue des Mûriers à Rugy	Extension habitation
Laurent Moioli	16 rue des Pinsons à Argancy	Abri de jardin
Bourgeois Laurent	12 rue des Chardonnerets à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée
David Boileau	2 rue de l'Eglise à Argancy	Ravalement de façade sur mur de terrasse
Anne Henry	6 rue de l'Eglise à Argancy	Remplacement des fenêtres et porte d'entrée
EARL de la Crouée M. Francis Dedon	29 rue de Bussière à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures, installation de panneaux solaires
Laura Bazzaro	4 rue de Lavaux à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures, installation de volets roulants et ravalement de façade
Sophie Linder	4 rue des Mésanges à Argancy	Pose de 2 fenêtres de toit
Laubut Bénédicte	1 Impasse des Vergers à Olgy	Pergola
Marie Dedon	32 rue de Bussière à Argancy	Installation de volets roulants
Alexandre Reymond	2 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Abri de jardin
Gilbert Fabry	4 rue aux Champs à Argancy	Ravalement de façade
SCI Martin Pêcheur	4 rue des Pêcheurs à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée et de deux volets roulants
Jeannine Martin	13 rue des Prés à Argancy	Remplacement de volets roulants
Omar Nettaf	20 rue des Pensées à Rugy	Piscine
Julia Hocquaux	11 rue des Chardonnerets à Argancy	Portail et clôture - Remplacement fenêtres et porte d'entrée
Francesco Liberti	10 rue des Pinsons à Argancy	Remplacement de 2 portes de garage
Alain Romano	20 rue des pinsons à Argancy	Abri de jardin/local piscine + clôture

## Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
SCI WR IMMO 2	5 rue Louis Blériot à Argancy	Projet de création d'une extension d'un local professionnel
M. Richon et Mme Hombourger	Rue du Moulin à Rugy	Maison individuelle
M. Jolly et Mme Thinus	1 B rue des Jardins à Argancy	Maison individuelle

### A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

## Stop info

### La gendarmerie de Vigy est transférée à Ennery

La gendarmerie de Vigy (COP de Vigy) est en cours de déménagement et va rejoindre le village d'Ennery courant septembre 2021 (date encore incertaine à l'heure où le bulletin est édité). Autrefois couplée avec la brigade de Courcelles Chaussy, elle est maintenant autonome.

Elle est nommée depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier « Brigade Territoriale Autonome (BTA) d'Ennery ».

Le numéro de téléphone ne devrait pas changer, mais pour tout envoi par mail l'adresse est la suivante : [bta.ennery@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.ennery@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



### Parc immobilier

La gestion du parc immobilier de la commune est confiée à :

#### AC Immobilier

1 rue des Treize

57070 METZ

Tél : 03 87 36 34 75

Courriel : [acimmobilier@sfr.fr](mailto:acimmobilier@sfr.fr)

#### ALT Immogest

28 rue Emile Zola

57000 Hagondange

Tél : 03 87 67 34 13

### Nouvelle installation

#### Loly Ongles

Prothésiste ongulaire à domicile

21A rue des Prés

57640 Argancy

Tél : 07 66 59 16 86

# Communiqués



## FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant !  
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



### SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appropriiez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

### PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation,  
stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696

### FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.

<https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>



### CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

Conseils et assistance sur [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)



### PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur : [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

Inscription sur le site ARIANE : [paste1.diplomatie.gouv.fr/riadriane](https://paste1.diplomatie.gouv.fr/riadriane)

17

POLICE SECOURS

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



## Réagir en cas d'attaque

### 1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

#### SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (croubez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Privilégiez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

### 2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



### 3. ALERTE



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

### 4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE ENSEMBLE

# Etat civil

## Naissances

Clara Pirrone née le 25 juillet 2021  
Marceau Joachimowicz né le 27 août 2021



## Mariage

Sandra Corvacho et Julien Carton  
mariés le 5 juin 2021



## PACS

Delphine Pensivy et Antoine Capitaine  
pacsés le 14 mai 2021

Emeline Streit et Jérémy Piekarek  
pacsés le 12 juin 2021

Margane Beitz et Dylan Marfort  
pacsés le 15 juin 2021

## Décès

Armand Cavelius décédé le 11 août 2021



## Inscription noces d'or

**Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou plus encore, signalez-vous en mairie!**  
**Une surprise vous sera réservée.**



## Garde des médecins

**Tél : 08 20 33 20 20**

### Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest  
27 avenue de Plantières - 57070 Metz



## Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école. Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



# Manifestations du trimestre

En raison des aléas liés à la pandémie, aucune date de manifestation ne peut être diffusée.

**Mairie d'Argancy**  
1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY  
Tél : 03 87 77 83 21  
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr  
[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)



## Don du sang

**Mardi 9 novembre 2021**

**15h30 - 19h00**

**Flévy salle polyvalente de Flévy-Ennery**

A noter : le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. Les gestes barrières et autres dispositions sont maintenues. Le port du masque reste obligatoire.